

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 6 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-071

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE SIX JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
AVEC L'ASSOCIATION LES PETITS ECRANS**

PRESENTS : Mmes et MM Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE

POUVOIRS : Daniel VESSEREAU à Bérénice BONNAL
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Magali VINCENT à Gaëlle REBEC
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTE : Christelle DEHAYE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

Mme Bénédicte LE MOIGNE, Conseillère Municipale, donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville du Pradet dispose d'un centre culturel, l'Espace des Arts qui est le lieu phare de la politique culturelle de la commune, doté notamment d'une salle polyvalente et d'une salle de spectacle.

La salle polyvalente est régulièrement utilisée par des associations ou pour des événements municipaux. La salle de spectacle quant à elle est principalement dévolue à la saison culturelle de spectacles vivants et à une activité cinématographique. Le cinéma est ainsi conçu comme un outil important au sein du dispositif culturel développé sur le territoire.

La gestion, et l'animation de cette activité ont donc vocation à s'intégrer en cohérence avec la politique culturelle globale poursuivie par la collectivité.

Le cinéma de l'Espace des Arts porte ainsi traditionnellement un triple enjeu :

- Un enjeu culturel
- Un enjeu artistique
- Un enjeu éducatif, en partenariat notamment avec les écoles de la commune

Aujourd'hui, dans un contexte de très forte concurrence, l'offre de service que portait jusqu'alors le cinéma, placé sous mandat de délégation de service public, témoignait depuis plusieurs années de grandes difficultés pour maintenir une fréquentation minimale.

L'exploitant nous a plusieurs fois alertés sur les déficits financiers de son exploitation si bien que lors des négociations pour la signature de la dernière reconduction temporaire, qui devait être conclue pour une année, ce dernier a demandé à ne pas reconduire les conditions d'exploitation actuelles au-delà de 6 mois.

Sur ces fondements, comme cela avait déjà été exposé, la Ville souhaitait étudier toutes les options qui pouvaient s'offrir afin de permettre une pérennité de l'activité de cinéma dans un équilibre viable.

C'est dans ce contexte que l'association Les Petits Ecrans nous a soumis le projet de développer une offre cinématographique tout à fait différente, sous la forme associative indépendante.

Les Petits Écrans nous proposent de privilégier avant tout une action de proximité, qui inscrive le cinéma de l'Espace des arts comme un lieu d'échanges et de rencontres autour de ciné-débats notamment, et de rencontres avec les artistes, participant ainsi à la valorisation de l'identité de la commune. Tout serait alors conjugué via une programmation équilibrée, avec également des films grands publics et des films d'Art et d'Essai.

La Ville du Pradet souhaite ainsi changer son projet en matière d'offre cinématographique ainsi que ses modalités de gestion s'agissant des équipements liés, et contracter avec l'association *Les Petits Ecrans* un partenariat associatif conformément au projet qui lui a été présenté par cette dernière, et lui confier la mise à disposition des installations relatives à son cinéma.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire :

- A signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe fondant le partenariat entre la Ville et l'association *Les petits écrans*,
- à procéder au versement à l'association *Les Petits Ecrans* d'une subvention d'équilibre nécessaire au projet, portée à **6.600 € (six mille six cent euros)** au titre de l'exercice 2016.

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ

25 Voix **POUR**

3 Voix **CONTRE** (Frédéric FIORE – Nicole VACCA – Jennifer DELI)

4 **ABSTENTIONS** (Marie-Paule DELAROCQUE – Bernard PEZERY – Yves PARENT – Stéphane BELTRA)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



**Pour le Maire empêché,
L'ADJOINT,**

Christian GARNIER
Le 1er Adjoint
[Signature]

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :
..... 21 JUIN 2016

Publié ou notifié le : 21 JUIN 2016
.....



Le Maire,

**Pour le Maire empêché,
L'ADJOINT,**

Christian GARNIER
Le 1er Adjoint
[Signature]